

En exercice : 28

Présents : 18 + 2 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 16 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 13 mai 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-un mai le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. G. CRESPIN M. P.M. NANA Mme N. LEFBVRE-BERTIN	M. H. LHERMITTE Mme M. DENIS Mme M. BOISNARD	Mme F. HUGUENIN M. J.C. ROUAULT M. P. ROUAULT	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF M. K. BETTAL
SUPPLEANTS : Mme Y. MALLIER Mme Z. HERCEG-GALESNE M. P. RIVOAL			
POUVOIR : de M. H. DEPOUEZ à M. P. ROUAULT			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND Mme B. MILLET	M. H. DEPOUEZ	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA

DEMANDE DE SUBVENTION « MATERIEL INFORMATIQUE » AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE D'ILLE ET VILAINE POUR LES 4 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET LE RELAIS PETITE ENFANCE GERES PAR LE SYRENOR.

Madame Karine Boissard, Vice-Présidente de la compétence Action Sociale du Syrenor, informe les membres du Comité Syndical que la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille et Vilaine peut attribuer des aides relatives au matériel informatique, afin de permettre la fiabilisation des données d'activités.

Les progiciels actuellement utilisés par les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance devenant obsolètes en janvier 2026, il est nécessaire de consulter pour de nouveaux progiciels.

Il est donc proposé d'effectuer une demande d'aide financière pour chaque Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et pour le Relais Petite Enfance

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Autorisent le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiale une aide financière pour l'informatisation de chaque Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants « Câlin-Copain », « Petit Moulin », « Caramel et Chocolat » et « Bulle d'Eveil » respectivement implantés sur les communes de Pacé, Gévezé, Montgermont et La Chapelle des Fougeretz, ainsi que pour le Relais Petite Enfance
- Autorisent Monsieur le Président ou en cas d'absence Madame la Vice-Présidente de la compétence Action Sociale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2025,

Sa Publication le2025,

Notifiée le2025,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président



Syrenor
SYNDICAT DE RECHERCHE ET D'ETUDES
DU NORD-OUEST DE RENNES